



ORIGO

CHARTRE ETHIQUE

2023-2024

Pour en savoir plus

🔍 <http://origo-renouvelable.com>



Introduction

Objectif de la Charte éthique

La présente Charte éthique établit et définit les principes et valeurs auxquels Origo adhère et qui doivent guider chaque employé(e) dans la pratique quotidienne de son métier.

Le respect des personnes et des droits humains, la lutte contre la corruption, contre les conflits d'intérêt et la concurrence déloyale, la responsabilité sociétale et la protection de l'environnement constituent des valeurs fondamentales d'Origo dans la conduite des affaires.

A qui s'adresse cette Charte ?

La présente Charte éthique s'applique à tou(te)s les collaborateur(ice)s d'Origo (employé, président, associé).

Les principes et valeurs définis dans cette Charte incite Origo à conduire les affaires et à accomplir le travail de façon à maintenir et à renforcer la confiance de ses clients et partenaires.

Chaque collaborateur(ice), quel que soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, les valeurs et principes énoncés ci-après.

Les collaborateur(ice)s ne respectant pas les lois et réglementations applicables, ou les principes énoncés dans cette Charte, s'exposent à des mesures disciplinaires conformément aux dispositions légales applicables.

Conformité à la législation

Au delà des principes et valeurs énoncés ci-après, Origo s'engage à respecter les lois et réglementations françaises.

Tou(te)s les collaborateur(ice)s sont tenu(e)s de s'informer des dispositions légales en vigueur dans l'entreprise concernant leur domaine d'activité et de responsabilité, de les observer et de consulter, en cas de doute et de besoin, les services compétents pour obtenir des informations complémentaires et des conseils.



Le respect des personnes et des droits humains

1.1. Inclusivité, égalité des chances et lutte contre les discriminations

Respect des lois. Origo s'engage à s'informer et à respecter toute loi ou réglementation en vigueur relative à la lutte contre la discrimination.

Interdiction des discriminations. Origo garantit à ses employé(e)s un environnement de travail qui exclut toute forme de discrimination fondée notamment sur le genre, l'orientation sexuelle, les origines sociales, ethniques, culturelles, les convictions religieuses, le statut marital, l'éventuel état de grossesse, le handicap, l'âge, les idéaux politiques ou l'exercice d'un mandat syndical. Origo entend traiter tou(te)s ses employé(e)s avec respect et équité et promouvoir l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi.

1.2. Interdiction du travail forcé ou dissimulé

Travail forcé. Origo s'interdit de recourir à toute forme de travail forcé et toute forme d'esclavage.

Travail des enfants. Origo s'interdit de recourir au travail des enfants.

Travail dissimulé. Origo s'interdit de recourir à toute forme de travail dissimulé.

1.3. Protection et sécurité des données personnelles

Respect des lois. Origo s'engage à respecter l'ensemble des législations et réglementations relatives à la protection et la sécurité des données personnelles.

1.4. Lutte contre le harcèlement

Interdiction du harcèlement. Toute pression, poursuite ou harcèlement à caractère moral ou sexuel est interdit. Origo s'engage à ce que l'environnement professionnel soit exempt de tout harcèlement, et notamment de toute intimidation, de toute avance sexuelle, de menace et de tout acte de violence.



Ethique des affaires

2.1. Lutte contre la corruption

Respect des lois. Origo s'engage à lutter contre la corruption et le trafic d'influence. Origo applique les lois nationales et internationales relatives à la lutte contre la corruption dans tous les pays où Origo intervient.

Interdiction de la corruption. Origo s'interdit toute forme de corruption et s'interdit ainsi d'offrir ou d'accepter toute contrepartie de valeur en vue d'obtenir ou d'accorder un avantage indu.

2.2. Prévention des conflits d'intérêt

Origo s'engage à éviter les conflits d'intérêt susceptibles d'entraver la capacité de ses employé(e)s à se comporter de manière objective et impartiale dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

2.3. Concurrence loyale

Respect des lois. Origo veille au respect des règles de la concurrence afin que celle-ci soit loyale et équitable. Aucune action d'Origo ne doit empêcher, restreindre ou fausser la concurrence.

Interdiction des pratiques anticoncurrentielles. Origo refuse toutes les pratiques concurrentielles et commerciales déloyales, notamment toute entente ou pratique concertée concernant notamment les conditions financières et la manipulation des marchés.

2.4. Sincérité et exactitude des informations financières et commerciales

Sincérité et exactitude des informations financières. Origo s'engage à fournir une information exacte, transparente et régulière. La sincérité des comptes permet à l'entreprise de fonder ses décisions sur des informations exhaustives, précises et fiables.

Sincérité et exactitude des informations commerciales. Origo veille à élaborer et diffuser des informations commerciales sincères et exactes, de manière transparente et dans les temps.



Environnement et responsabilité sociétale

3.1. Engagement environnemental

Préservation des ressources et lutte contre le changement climatique. Origo s'engage à préserver les ressources naturelles et énergétiques, réduire la production de déchets et de rejets nocifs dans l'air ou l'eau et à lutter contre le changement climatique. Cela implique nécessairement le respect des obligations légales en vigueur en matière de protection de l'environnement.

Achats responsables. Origo a mis en place une Charte "Achats responsables" présentant les bons réflexes à adopter avant tout achat. Origo cherche à limiter au maximum sa consommation. Ainsi, tout achat doit obligatoirement précéder l'identification d'un besoin réel. Le remplacement d'un objet ancien ne doit intervenir que dans le cas où ce dernier n'est pas réparable à un coût raisonnable. Afin d'éviter au maximum l'émission de gaz à effet de serre résultant de ses achats, Origo privilégie l'achat de proximité et reconditionné.

3.2. CSR report and carbon offsetting

Calcul de l'empreinte carbone. Origo s'engage chaque année à calculer son empreinte carbone et à la rendre publique dans un rapport RSE sur son site internet.

Compensation carbone. Origo s'engage à limiter au maximum ses émissions de gaz à effet de serre et à compenser, le cas échéant, ses émissions carbone par le biais de financement de projets à impact social et environnemental.